

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024 à 18h00**  
Convocation du 22 avril 2024

**Président** : Armelle PONCET

**Secrétaire de séance** : Marie-Claire VIRIEUX

**Présents** : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Frédéric BRUERE, Olivier CHARRIER.

**Absents** : Mireille FOURMOND, Yvonne FREMONT, Christophe GAIGNON. Magalie MARTIN.

**Bon pour pouvoir** : Néant

---

**Ordre du jour :**

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les sujets suivants :

*Crescendo Conseil présente l'étude de faisabilité de la rénovation du groupe scolaire*

- Bail emphytéotique des logements de l'ancien presbytère au profit de Maine-et-Loire Habitat
- Questions diverses

**DCM 2024-28 BAIL EMPHYTEOTIQUE DES 3 LOGEMENTS DU PRESBYTERE AU PROFIT DE MAINE-ET-LOIRE HABITAT**

**LA BREILLE LES PINS – Rue Du Vau de Chevré – Tr. 0386**

La commune de LA BREILLE-LES-PINS a donné à bail le 24 octobre 1985 au profit de l'office, une maison d'habitation cadastrée section AB n°97 (484m<sup>2</sup>) à usage d'ancien presbytère afin de permettre la réhabilitation du bâtiment en 3 logements (1T2, 1T3 et 1T4).





La durée du bail, de 36 ans et jusqu'au remboursement des emprunts initiaux est arrivée à terme le 31 mars 2024.

Des travaux ont été effectués en 2022 afin de remplacer les ballons thermodynamiques pour un montant de 16.000 € et des travaux sont prévoir à savoir :

- Démoussage par pulvérisation de la toiture,
- Révision de la couverture et des EP,
- Révision des façades et des accès aux logements,
- Mise en conformité électrique,
- Remplacement des éviers, baignoires, sanitaires et cuvettes WC,
- Réfection de la faïence et du carrelage si nécessaire,
- Révision de la peinture mur et plafond,
- Réfection des sols.

Pour un montant de 27.000 € HT/logement soit 81.000 € HT.

De ce fait, la commune souhaite donner à nouveau à bail ledit bâtiment pour une durée de 30 ans au profit de Maine-et-Loire Habitat et ainsi permettre la réalisation de ces travaux. L'amortissement sera d'environ 3.200 €/an pour l'office.

Le montant du loyer annuel est fixé à 1€/an pendant 30 ans, soit 30 € pour la durée totale du bail, à verser en une seule fois le jour de la signature de l'acte.

Une demande auprès de France Domaine a été effectuée le 19 avril 2024 afin d'obtenir un avis sur la valeur vénale du bien.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents, la signature dudit bail emphytéotique dans les conditions ci-dessus énoncées, au profit de Maine-et-Loire Habitat.

Donne son accord sur la signature du bail emphytéotique d'une durée de 30 ans moyennant un loyer annuel d'UN EURO (1,00 €), sous réserve de l'avis de France domaine, et autoriser le Directeur général à signer l'acte qui sera établi par la Direction des affaires juridiques de l'office (acte administratif).

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il n'y aura pas de réunion en mai.

### **SEANCES DE CINEMA A LA SALLE CULTURELLE ET DE LOISIRS**

Sujet sans suite.

### **RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT**

Le rapport a été transmis à tous les conseillers afin d'en prendre connaissance.

*Crescendo Conseil présente l'étude de faisabilité de la rénovation du groupe scolaire*

Arrivée de Monsieur Frédéric BRUERE à 18h43.

ARBRES A LA SALLE DES FETES

Un devis a été proposé.

Frédéric BRUERE propose d'acheter les plants et de les faire planter par les agents ce qui réduirait le coût.

FORET PLAQUES ET BATTAGES DES FOUGERES

Madame VIRIEUX dit que le battage doit être effectué en juillet.

PANNEAUX DE SIGNALISATION D'INFORMATIONS LOCALES

Couleur des poteaux et des lettres : bourgogne

Couleur du fond : blanc

GÎTE

Une installation de fils à linge pour Anne est à prévoir.

Le plan d'aménagement de la cuisine est donné à Isabelle JOREAU.

PERMANENCES DE LA SALLE DES FETES ET GITE EQUESTRE

Un point est effectué sur les prochaines réservations.

La séance est levée à 19h58. La prochaine réunion est prévue lundi 3 juin à 19h00.

Le Maire



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Joreau', written over a horizontal line.

Remarque :

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal le : 3 juin 2024

Mise en ligne le : 6 juin 2024